



République française

VILLE DE CORMEILLES-EN-PARISIS

DELIBERATION N°2024 - 59

DU CONSEIL MUNICIPAL du 11 Avril 2024

D. C. M. 2024 - 59 : Nomination d'un conseiller municipal dans diverses commissions.

L'an deux mille vingt-quatre le 11 avril à vingt heures, les membres du Conseil Municipal de la Commune de CORMEILLES-EN-PARISIS se sont réunis, dans la salle du Conseil Municipal – 3 avenue Maurice Berteaux, sur la convocation, qui leur a été adressée par Monsieur le Maire le 5 avril 2024, conformément aux articles L 2121-10 et 12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

MEMBRES PRÉSENTS :

M. BOEDEC, Maire,
Mme LANASPRES, MM. AH-YU, JAY, Mme RODRIGUEZ, M. GUIBOREL, Mme OTTOBRINI,
M. MEANCE, Mme TEIXEIRA, M. THIERRY, Adjoints au Maire.
MM. FAUCONNIER, JOLY, Conseillers Municipaux Délégués,
Mme MENNAD, M. ROCA, Mmes REMY-LOUISSON, LACROIX, LEHUEUR, M. DEVILLERS, Mmes
SAND, HEBRI EL OMAMI, MM. JALLU, RAILLON, Mme COTIN, M. MARY Conseillers Municipaux.

ABSENTS REPRESENTES

Mme BACHELIER, Conseillère Municipale Déléguée par M. FAUCONNIER, Conseiller Municipal Délégué.
M. TORRES-MARIN, Conseiller Municipal par Mme LANASPRES, Adjointe au Maire
Mme OIKNINE, Conseillère Municipale par M. AH-YU Adjoint au Maire.
M. LARMURIER, Conseiller Municipal par Mme RODRIGUEZ, Adjointe au Maire.
M. CAILLON, Conseiller Municipal par M. BOEDEC, Maire
Mme FARIA, Conseillère Municipale par M. JAY, Adjoint au Maire.
Mme BRUCIAFERI, Conseillère Municipale par Mme OTTOBRINI, Adjointe au Maire.
Mme BUISSION, Conseillère Municipale par Mme COTIN, Conseillère Municipale.

ABSENTS EXCUSES

M. CHANTEMARGUE, Conseiller Municipal.

RETARDEE

Mme MEYERS, Conseillère Municipale.

ABSENTE NON EXCUSEE ET SANS POUVOIR

Mme ROUX, Conseillère Municipale.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L 2121-21 et L2121-22,
Vu la délibération n°2023-199 du 07 décembre 2023, fixant la composition des commissions permanentes dont celles, attractivité du territoire / commerce / santé et développement durable / environnement.

Considérant que Carlos SOARES DE SOUSA COELHO, Conseiller Municipal a donné sa démission reçu le 12 mars 2024.

Considérant la nécessité de procéder à son remplacement au sein des commissions, attractivité du territoire / commerce / santé et développement durable / environnement.

Considérant que Nixon MARY a accepté, par courrier du 1^{er} mars 2022, la charge de Conseiller Municipal.

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,

INSTALLE Nixon MARY dans son mandat de Conseiller Municipal.

- **DESIGNE** en remplacement de Carlos SOARES DE SOUSA COELHO, Nixon MARY pour siéger, en qualité de titulaire, au sein des commissions, attractivité du territoire / commerce / santé et développement durable / environnement et représentant du Conseil Municipal au sein du CCAS.

DIT que ces désignations prennent effet immédiatement.

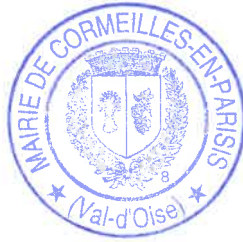
PREND ACTE

Fait et délibéré ce jour en séance.

Le Secrétaire de séance,



Dominique MEANCE



Le Maire,



Yannick BOEDÉC